ART. 35 N° 1398

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

## LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 1398

présenté par M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

#### **ARTICLE 35**

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« prioritairement aux demandeurs de nationalité française ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Conformément à l'idée que la nationalité doit conférer des droits particuliers à ses détenteurs, il convient d'accorder une priorité aux ménages Français dans l'accès au logement social.